SERVICE CIVIQUE A L'INTERNATIONAL

Le service civique permet de participer à des missions variées tout en facilitant l'insertion professionnelle. Le service civique peut s'effectuer dans différents organismes en France mais aussi à l'étranger.
Le service civique est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans en situation de handicap), français ou ressortissants de l'UE. Les non européens doivent justifier d'un an de résidence en France. Une indemnité mensuelle leur est versée.

https://www.service-civique.gouv.fr/

Agence du Service Civique Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport:
95 avenue de France
75013 - Paris